

■ **R. M. Chavannes**, à Lausanne, CH-550-0053206-3, conseil en publicité (FOSC du 10.05.1963, p. 1363). Son titulaire étant décédé, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 152, al.5 ORC.
Registre journalier no 2456 du 13.02.2009
(04889542 / CH-550.0.053.206-3)